



TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

POUR le 30 juillet 2016

RECENSEMENT DES TRAVAUX MANDATES PAR LA COMMUNE EN 2015

Servant au calcul de la redevance d'investissement R2 de 2017 - (cf. notice explicative (B) jointe)

Document à retourner au **S.D.E.S.** pour le **30 octobre 2015** – Le « 3D » – 81, rue de la Petite Eau – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

- **SI VOUS N'AVEZ PAS MANDATE DE TRAVAUX OU D'HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE - MERCI DE RENVOYER CET ETAT AVEC LA MENTION « NEANT ».**
- **NE PAS OUBLIER DE JOINDRE LES FACTURES DETAILLEES DES TRAVAUX AINSI QUE LES COPIES DES ATTESTATIONS DE TVA CORRESPONDANTES.**
- **POUR UN BON RECENSEMENT, IL EST NECESSAIRE D'ETABLIR UNE FICHE PAR OPERATION.**

COMMUNE :

OPERATION N° :

SECTEUR DES TRAVAUX :

NATURE DES TRAVAUX :

<u>MONTANT DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL H.T.</u>	
MANDAT N° DU..... € / HT
<u>MONTANT DES TRAVAUX DE CÂBLAGE H.T.</u>	
MANDAT N° DU..... € / HT
<u>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T.</u>	
 € / HT

<u>AIDES ERDF A DEDUIRE :</u>	
MONTANT ACCORDE DE LA PARTICIPATION ERDF DANS LE CADRE DU FONDS ENVIRONNEMENT (40% DU MONTANT H.T. DES TRAVAUX – REGLE PAR ERDF) € / HT
MONTANT ACCORDE D'UNE SUBVENTION ERDF DANS LE CADRE DE PARTICIPATIONS OU D'AIDES SPECIFIQUES (ex : Fonds Site) € / HT

TOTAL (1) DES TRAVAUX DIMINUE DES AIDES ERDF SUSVISEES (ne pas déduire la participation du SDES)	= € / HT
---	-----------------------

NOM DE L'ENTREPRISE AYANT REALISE LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL :

.....

NOM DE L'ENTREPRISE AYANT REALISE LES TRAVAUX DE CABLAGE :

.....

NOM DU MAITRE D'ŒUVRE :


.....


1/ Frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre Mandat n° du € / HT
2/ Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre exécutées en interne par les collectivités locales€ / HT
3/ Travaux directement exécutés par le personnel des collectivités locales maîtres d'ouvrage dès lors que ces travaux présentent bien le caractère d'un investissement€ / HT
4/ Frais externes d'investissement tels que : <ul style="list-style-type: none"> • participation exceptionnelle de la collectivité locale lorsque ERDF est maître d'ouvrage • indemnités versées aux propriétaires, achats de terrains • frais de géomètre, notaire et hypothèques • vacation du commissaire enquêteur € / HT€ / HT€ / HT€ / HT
TOTAL (2)€ / HT

MONTANT TOTAL (1) + (2) DES TRAVAUX	= € / HT
--	-----------------------

NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

M, Mme, Mlle :

 :

 :

@ :

Permanences :

A.....

Le

Signature du Maire.

(précédée de la mention : *montant certifié sincère et exact*)